

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-242/5G/CG habilitant le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas à ester en justice dans l'affaire de l'accident survenu le 25 mai 1968 au carrefour de la route de l'Arta et de l'avenue du Stade.

n° 69-242/5G/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
5 février 1969

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1969

Date du numéro
25 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, est habilité au nom du Territoire à ester en justice dans l'affaire de l'accident survenu le 25 mai 1968 au carrefour de la route d'Arta et de l'avenue du Stade entre le camion n° 850 D3 de la Voirie et un véhicule particulier. Me Castel, avocat-défenseur, est chargé de la défense des intérêts du Territoire en ce qui concerne cette affaire.